

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise le réaménagement des voiries et du carrefour pour restructurer l'espace public. Le projet doit ainsi améliorer la sécurité, la convivialité et l'appropriation par les habitants du cœur de village. Une réflexion plus importante a été menée pour ce projet (voir annexe).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande d'un espace public central à L'Ecluse émane du groupe de travail 2 « cadre de vie ».

JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le cadre de la présente ODR, une maison rurale, avec salle polyvalente, atelier rural artisanal et logement public est également prévue à L'Ecluse (voir fiche-projet I. 2).

L'espace choisi pour la réalisation du cœur de village est particulièrement stratégique ; il jouxte, en effet, la maison rurale. De plus, il se trouve au centre du village, à proximité de l'église et de bâtiments anciens. Il est également en « Secteur de modération de trafic » au PiCM, ce qui est parfaitement cohérent avec l'intention de réaliser un espace public convivial.

Il existe d'ailleurs une dynamique collective et culturelle à L'Ecluse matérialisée notamment par des fêtes et par la présence d'associations. A noter également, la présence de la ferme de Wahenges, lieu festif privé, bâtiment classé et les sculptures de l'artiste beauvechainois Julos Beaucarne. C'est également un hameau dans lequel la bonne cohabitation entre les communautés francophone et néerlandophone a été soulignée avec le plus de force durant les réunions villageoises.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Le carrefour de L'Ecluse et la rue de Gaët sont repris en Zone d'Habitat à Caractère Rural (ZHCR) au plan de secteur, y compris une partie des prairies bordant la rue de Gaët et traversée par le Schoorbroeck.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les espaces à réaménager sont des espaces publics. On note cependant, en bordure de voirie, la présence de parcelles privées ; il s'agit, en particulier, d'avant-cours parfois traitées en espaces semi-privés.

OBJECTIFS VISÉS

Axe 1 - Cohésion sociale Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain	Axe 2 - Qualité du cadre de vie Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature	Axe 3 - Mobilité Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain	Axe 4 - Agriculture et productions locales Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain
<input checked="" type="checkbox"/> Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales	<input type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité <input type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/> Développer les modes doux	<input checked="" type="checkbox"/> Valoriser et respecter le travail des agriculteurs
<input type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles	<input checked="" type="checkbox"/> Aménager des espaces publics conviviaux <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en valeur le patrimoine remarquable <input checked="" type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations <input checked="" type="checkbox"/> Planter et fleurir	<input type="checkbox"/> Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle	<input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation
<input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants		<input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances	<input type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs
<input type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local			<input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux
<input type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire			

Défis

Objectifs

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- le projet vise la mise en place d'un espace public convivial qui favorisera le repos, les rencontres et les activités,
- il valorisera les bâtiments du cœur de village,
- il sera l'occasion de verduriser l'espace public,
- il permettra de mettre en place des aménagements sécurisants ralentissant la circulation et favorisant les modes doux.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Après la création d'une maison rurale, une nouvelle dynamique est à prévoir au cœur du village de L'Ecluse. Le projet d'aménagement du cœur de village sera l'occasion de traduire cette nouvelle dynamique et les besoins qu'elle engendre au travers de l'espace public.

ETAT DU DOSSIER

Réflexion menée en parallèle avec la réflexion de réaménagement des établissements Van Brabant (Fiche-projet I. 2 - Ecorénovation d'un bâtiment industriel en maison rurale, logement public et atelier rural artisanal (croquis d'intention provisoire)).

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**Pilier environnemental**

Les objectifs environnementaux du développement durable seront traduits à travers le choix des matériaux, des végétaux et du mobilier, les bonnes pratiques des travaux, la prise en compte de la présence d'une zone inondable à proximité.

Pilier économique

Valorisation de l'atelier rural.

Pilier social

Le projet offrira ainsi de meilleures possibilités d'appropriation du cœur de village par la population, notamment par la création d'espaces de rencontre.

Pilier culturel

Mise en œuvre d'un espace public soulignant tant le rôle symbolique que la qualité patrimoniale du cœur du village de L'Ecluse.

INDICATEURS / ESTIMATION GLOBALE DU COÛT / PROGRAMME DE RÉALISATION / PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

A définir ultérieurement, lors de disponibilités.

ANNEXE

Le village jouit de points forts tels que la qualité du bâti, avec de nombreux bâtiments repris à la liste du patrimoine de Wallonie, une échelle villageoise agréable et bien préservée tant du point de vue des gabarits des bâtiments que du point de vue de l'urbanisation, un paysage rural agréable avec des vues vers les prairies et les bois, une silhouette villageoise harmonieuse, ce qui est assez exceptionnel en Brabant Wallon.

L'espace public est cependant peu attrayant avec un vis-à-vis parfois déqualifiant entre l'espace public et l'espace privé et peu de possibilité d'appropriation par les habitants.

Lors des consultations, les habitants de L'Ecluse ont surtout souligné les problèmes d'excès de vitesse dans les rues du village liés à des aménagements favorisant la voiture.

Un projet de station d'épuration, rue de Schoor, d'une capacité de 250 EH est prévu à proximité du carrefour.

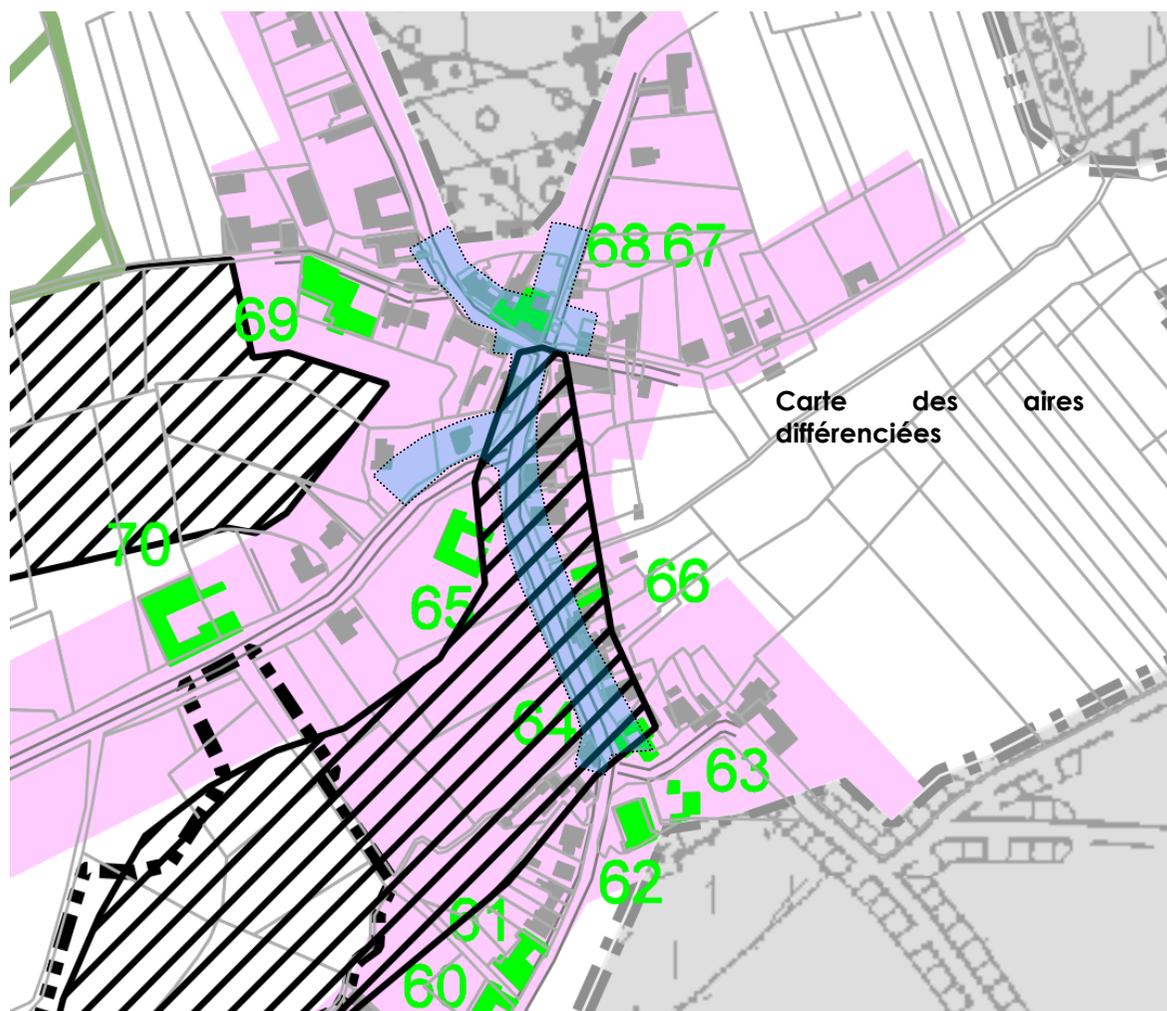
A noter que la rue traverse un périmètre d'aléa d'inondation moyen. La commune refuse tout permis dans ce périmètre.

A travers l'aménagement de l'espace public, le caractère rural du hameau sera valorisé : vue vers les prés et le Schoorbroeck, abords du patrimoine bâti, etc.

Une attention particulière sera portée :

- à la verdurisation de l'espace public en lien avec caractère villageois,
- à la gestion de la circulation (ralentissement des voitures et partage des voiries entre les différents usagers),
- au choix de mobilier (luminaires, bancs) et de matériaux de qualité,
- à l'intégration des bulles à verre dans l'aménagement.





Statut au Schéma de Structure communal (SSC) et au Règlement communal d'Urbanisme (RCU)

Le carrefour de L'Ecluse est repris en aire de bâti rural traditionnel et en périmètre de risque naturel prévisible ou de contrainte géotechnique majeure.

L'aire de bâti rural traditionnel vise surtout la bonne insertion de nouveaux bâtiments. Les espaces publics y sont néanmoins souhaités moyennant le respect des prescriptions du RCU.

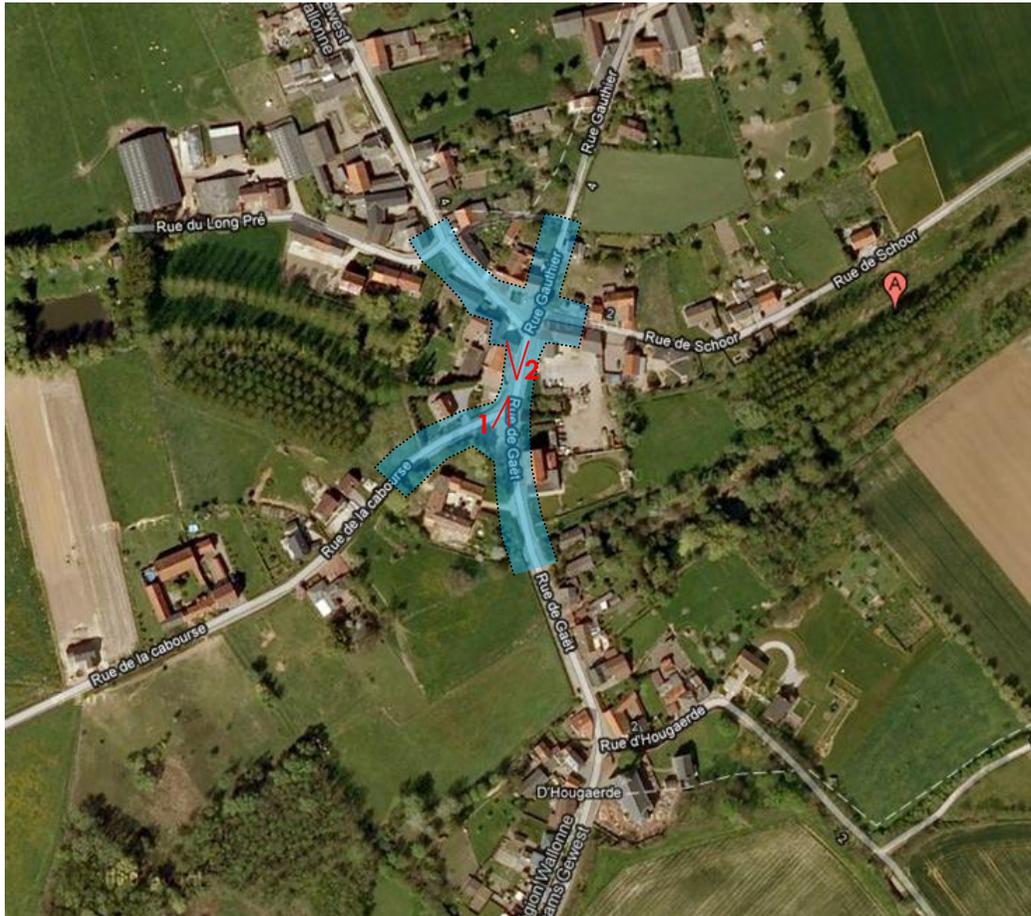
Dans le cas présent, le périmètre de risque naturel prévisible ou de contrainte géotechnique majeure est lié au risque d'inondation élevé ; il vise donc à limiter les risques liés aux crues.

La carte des aires différenciées renseigne également les bâtiments classés et/ou repris au patrimoine monumental.

Le centre de L'Ecluse en comprend quelques beaux exemplaires aux abords du carrefour :

- 62 : église paroissiale Saint-Roch - bâtisse néomédiévale - 1863
- 63 : presbytère - XIX^{ème} siècle
- 64 : ferme clôturée - XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècles
- 65 : ferme en quadrilatère - 1752
- 66 : maison basse à double corps - XVIII^{ème} siècle
- 67 : maison en moellons, briques et pierres blanches - XVIII^{ème} siècle
- 68 : maison 2 niveaux en moellons, briques et pierres blanches - fin XVIII^{ème} siècle
- 69 : grange contemporaine - porte cintrée et clé saillante d'origine
- 70 : ferme des Perles - 1629

LOCALISATION



1 - Carrefour de L'Ecluse



2 - Rue de Gaët